

## Conditions générales de vente

**La Croisée des Chemins Formations** est un organisme de formation professionnelle dédié au développement des compétences et à l'accompagnement des projets individuels et collectifs dans les champs de la pédagogie expérientielle centrée sur la personne, de la coopération et de la qualité des relations humaines, de la créativité, et des modes d'organisation collective innovants.

**La déclaration d'activité** effectuée auprès de la préfecture de région de Dijon est sous le numéro : 27210368821

**Cadre juridique** : L'organisme de formation est porté par l'association nommée « École de la Croisée des Chemins » - Siret n°789 965 209 00024 - Code NAF / APE : 9499 Z. Son siège social est fixé 10 B rue de la Marseillaise – 21000 DIJON

**L'offre** : L'organisme de formation propose des stages interentreprises ouverts à un large public, ainsi que des formules d'accompagnement individuel. Ses projets peuvent être menés de façon indépendante ou en partenariat avec d'autres organismes de formation.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **La Croisée des Chemins** : l'organisme de formation désigné ci-dessus
- **Client** : toute personne physique ou morale qui passe commande d'une formation ou d'un accompagnement auprès de La Croisée des Chemins Formations.
- **Stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **formations interentreprises** : les formations que nous programmons et qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures et des personnes prenant en charge elles-mêmes le coût de leur formation.
- **OPCA** : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

### Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par La Croisée des Chemins pour le compte d'un Client. Le fait de contracter avec La Croisée des Chemins implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur les conditions générales d'achat et tout autre

document du Client, sauf disposition particulière prévue par contrat ou convention entre le Client et La Croisée des Chemins.

### **Conditions financières, règlements et modalités de paiement**

Du fait de son statut juridique d'association sans but lucratif, reconnue d'intérêt général, La Croisée des Chemins est exonérée de la TVA.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal au taux d'intérêt légal.

### **Obligations et force majeure**

Dans le cadre de ses prestations de formation, La Croisée des Chemins est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. La Croisée des Chemins ne pourra être tenu pour responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à La Croisée des Chemins, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de La Croisée des Chemins.

### **Propriété intellectuelle et copyright**

L'ensemble des documents produits par La Croisée des Chemins (outils méthodologiques, articles, fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) remis aux Clients ou au Stagiaires pour assurer ses missions d'accompagnement ou ses formations constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

Le Client et le Stagiaire s'interdisent de transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents sans un accord exprès de La Croisée des Chemins (par exemple par la mention d'une licence Creative Commons sur le document).

Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire dans des activités professionnelles de conseil ou de formation.

### **Confidentialité et communication**

La Croisée des Chemins, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours d'une

prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription.

La Croisée des Chemins s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCA, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires.

Cependant, le Client accepte d'être cité par La Croisée des Chemins comme bénéficiaire d'une prestation de formation. A cet effet, le Client autorise La Croisée des Chemins à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

### **Protection et accès aux informations à caractère personnel**

La Croisée des Chemins s'engage à informer chaque Client ou Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant peuvent être collectées et traitées aux fins de suivi des prestations et d'amélioration de l'offre de La Croisée des Chemins.
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Client et le Stagiaire disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

En particulier, La Croisée des Chemins conserve les noms, prénoms, professions et coordonnées des personnes avec lesquelles il est amené à travailler.

Enfin, La Croisée des Chemins s'engage à ne prendre, conserver ou utiliser aucune image relatives à ses Clients ou Stagiaires sans l'accord exprès des personnes concernées.

### **Conditions financières, règlements et modalités de paiement**

#### ***Formations inter-entreprises :***

#### **Pour les stagiaires pris en charge par leurs employeurs ou leurs OPCA**

L'inscription est matérialisée par une convention entre La Croisée des Chemins et l'employeur ou l'OPCA, considéré comme le Client. La convention indique le prix de la formation, les éventuelles conditions financières particulières et les conditions applicables en cas d'annulation ou d'interruption du stage ou de la participation du stagiaire.

Le paiement du prix de la formation s'effectue par le Client au terme de la formation dans les 30 jours suivant la réception de facture, par chèque ou virement à l'ordre de La Croisée des Chemins.

En cas de règlement par l'OPCA du Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par La Croisée des Chemins au Client. Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à La Croisée des Chemins au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, La Croisée des Chemins se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Client.

En cas d'empêchement signifié par le Client à La Croisée des Chemins au moins 30 jours avant le démarrage de la formation, La Croisée des Chemins offre au Client la possibilité de repousser l'inscription du Stagiaire à une formation ultérieure, après accord éventuel de l'OPCA.

En cas d'empêchement d'un stagiaire inscrit à une formation, le Client peut remplacer le Stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCA. Il en informe La Croisée des Chemins au plus tard 3 jours avant le début de la formation.

### **Pour les stagiaires payant eux-mêmes leur formation**

L'inscription est matérialisée par un bulletin d'inscription et un contrat simplifié de formation professionnelle renseignés par le Stagiaire et accompagné d'un chèque d'acompte de 30 % du prix de la formation. Le chèque d'acompte n'est pas remis en banque par La Croisée des Chemins avant le début de la formation.

Le solde du prix de la formation doit être réglé par le stagiaire au plus tard le dernier jour de la formation, contre remise d'une facture acquittée.

Le contrat simplifié indique le délai de rétractation laissé au client et les conditions applicables en cas d'annulation ou d'interruption du stage ou de la participation du stagiaire.

### **Pour tous les stagiaires :**

#### **Annulation, absence ou interruption d'une formation**

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par La Croisée des Chemins. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation hors délai par le Client, la facturation de La Croisée des Chemins distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation.

Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCA.

Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à La Croisée des Chemins.

### **Horaires et accueil**

Les horaires et les lieux des formations inter-entreprises sont communiquées aux stagiaires par une convocation personnelle adressée par courriel au plus tard trois semaines avant le début de la formation sauf inscription plus tardive du stagiaire.

### **Effectif et ajournement**

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs, des méthodes pédagogiques, des locaux et du nombre des formateurs.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, La Croisée des Chemins se réserve la possibilité d'ajourner la formation trois semaines avant la date prévue et ce sans indemnités.

### **Attestation**

A l'issue de la formation, La Croisée des Chemins remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCA, La Croisée des Chemins lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture.

Une attestation de présence pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, ou à l'OPCA à sa demande.

### **Descriptif et programme des formations**

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

### **Droit applicable et juridiction compétente**

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et La Croisée des Chemins à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Dijon seront seuls compétents pour régler le litige.

Fait à Dijon le 25 septembre 2018  
par le responsable de l'organisme de formation : Thomas Marshall